

MOUVEMENTS ET CONFLITS SOCIAUX EN FRANCE




SOMMAIRE

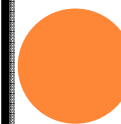
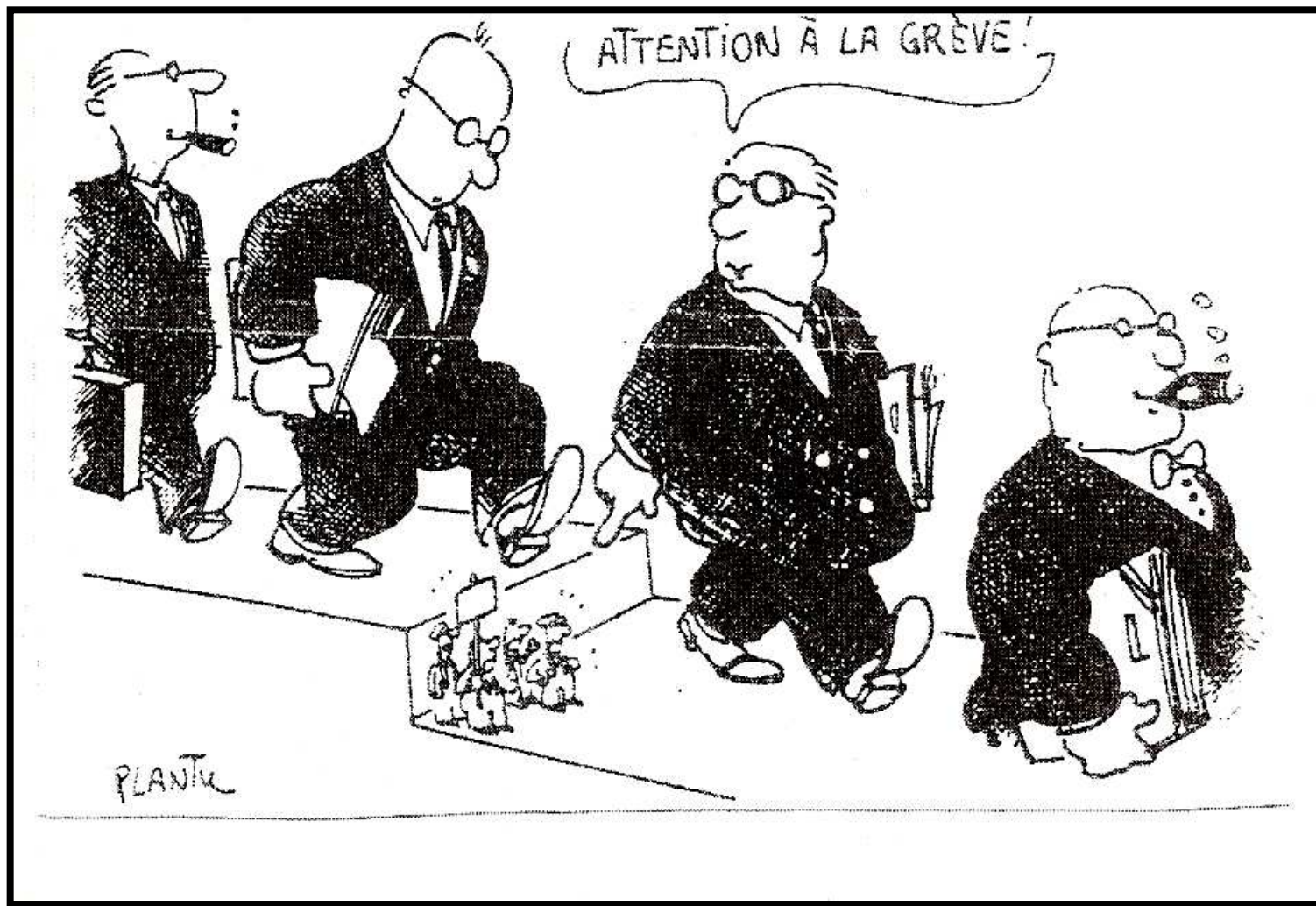
- I. Conflits sociaux :

- 1) Définition de la notion de conflit du travail.
- 2) Les conflits dans la société industrielle.
- 3) Rôle des syndicats dans les conflits.
- 4) L'évolution des conflits du travail.

- II. Les nouveaux mouvements sociaux (N.M.S):

- 1) Qu'est ce qu'un nouveau mouvement social ?
 - 2) Les nouvelles organisations, formes d'actions, et revendications des NMS.
 - 3) La baisse du syndicalisme.
- 

I. LES CONFLITS SOCIAUX



1) DÉFINITION

- Affrontement entre plusieurs groupes sociaux. Le but est la modification du rapport de forces existant entre les différents partis.
- Motifs :
 - Salaires (39%)
 - Emploi (25,5%)
 - Conditions de travail (18%)
 - Conflits de droit (11%)
 - Réduction du temps de travail (6,5%)
- Formes :
 - Grèves / manifestations
 - Occupation de locaux
 - Pétitions
 - Tracts...



2) LES CONFLITS DANS LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

- XIXème siècle 1^{er} conflit du travail : Mouvement ouvrier
- Puis les conflits du travail sont acceptés et reconnus par tous: institutionnalisation des conflits.
- De plus en plus de conflits sont violents et réprimandés.
- 1864 : Droit de grève.
- 1884 : Légalisation des organisations syndicales.



LÉGISLATION ET RELATION DU TRAVAIL

1791	Loi d'Allarde : suppression des corporations ; Lois Le Chapelier : interdiction des coalitions de métiers et des grèves.	1950	« La grève ne rompt pas le contrat de travail » : elle le suspend. Les conventions collectives sont reconnues au niveau de l'établissement, généralisation territoriale et professionnelle. Droit de grève accordé aux fonctionnaires (sauf pour les militaires).
1806	Création des Conseils de prud'hommes pour régler les litiges individuels du travail. Majorité des sièges aux employeurs.	1966	Arrêté du ministère du Travail : cinq organisations syndicales (CGT, FO, CFTC, CFDT, CFE-CGC) sont reconnues comme représentatives au plan national.
1864	Loi autorisant les coalitions . Droit de grève toléré (la grève implique une rupture unilatérale du contrat de travail).	1968	Mouvement étudiant et grèves. Création des sections syndicales d'entreprises, et moyens accordés.
1884	Les organisations syndicales deviennent légales , sauf pour les fonctionnaires.	1971	La loi sur les conventions collectives facilite la procédure d'extension et l'élargit aux « garanties sociales ».
1900	Durée de la journée de travail limitée à 11 heures.	1982	Lois Auroux : droit à « l'expression directe et collective » des salariés sur leurs conditions de travail. Moyens accordés aux institutions représentant le personnel accrus (crédits d'heures de délégation). Monopole de la négociation salariale annuelle obligatoire par les syndicats représentatifs.
1906	Première « grève générale » : instauration d'un repos hebdomadaire obligatoire de 24 heures. « Charte d'Amiens » adoptée par la CGT : indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques.	1998-2000	Lois Aubry sur les 35 heures. Les modalités concrètes de la réduction du temps de travail sont négociées.
1907	Loi sur les prud'hommes : membres élus, parité employés-employeurs ; droit de vote accordé aux salariées inéligibles.	2004	Loi Fillon sur le dialogue social : un accord d'entreprise peut remettre en cause la convention collective nationale. Un accord interprofessionnel pourra être signé par une organisation syndicale représentative, sauf opposition formelle majoritaire des autres organisations syndicales (droit d'opposition). Un accord de branche ne pourra entrer en vigueur qu'approuvé par une ou plusieurs organisation(s) syndicale(s) représentant au moins 50 % des salariés (accord majoritaire).
1919	Loi sur les conventions collectives : application très limitée. Durée de travail : 8 heures par jour, 48 heures hebdomadaires.		
1936	Deux semaines de congés payés, semaine de 40 heures, institution des délégués du personnel, conventions collectives plus contraignantes et principe d'extension à une branche professionnelle si elles sont conclues par des syndicats représentatifs.		
1946	Instauration des comités d'entreprises dans les entreprises de plus de 50 salariés ; droits de grève et syndical reconnus par la Constitution.		

3) RÔLE DES SYNDICATS DANS LES CONFLITS

- Syndicat : association qui regroupe des personnes en charge de défendre les intérêts des salariés.
- Différents syndicats :
 - Syndicats patronaux
 - Syndicats corporatistes
 - Syndicats confédérés
- 5 confédérations dominant :



CGT : CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS



FO: FORCE OUVRIÈRE



**CFDT : CONFÉDÉRATION FRANÇAISE
DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL**



**CGC : CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES
CADRES**



CFTC : CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

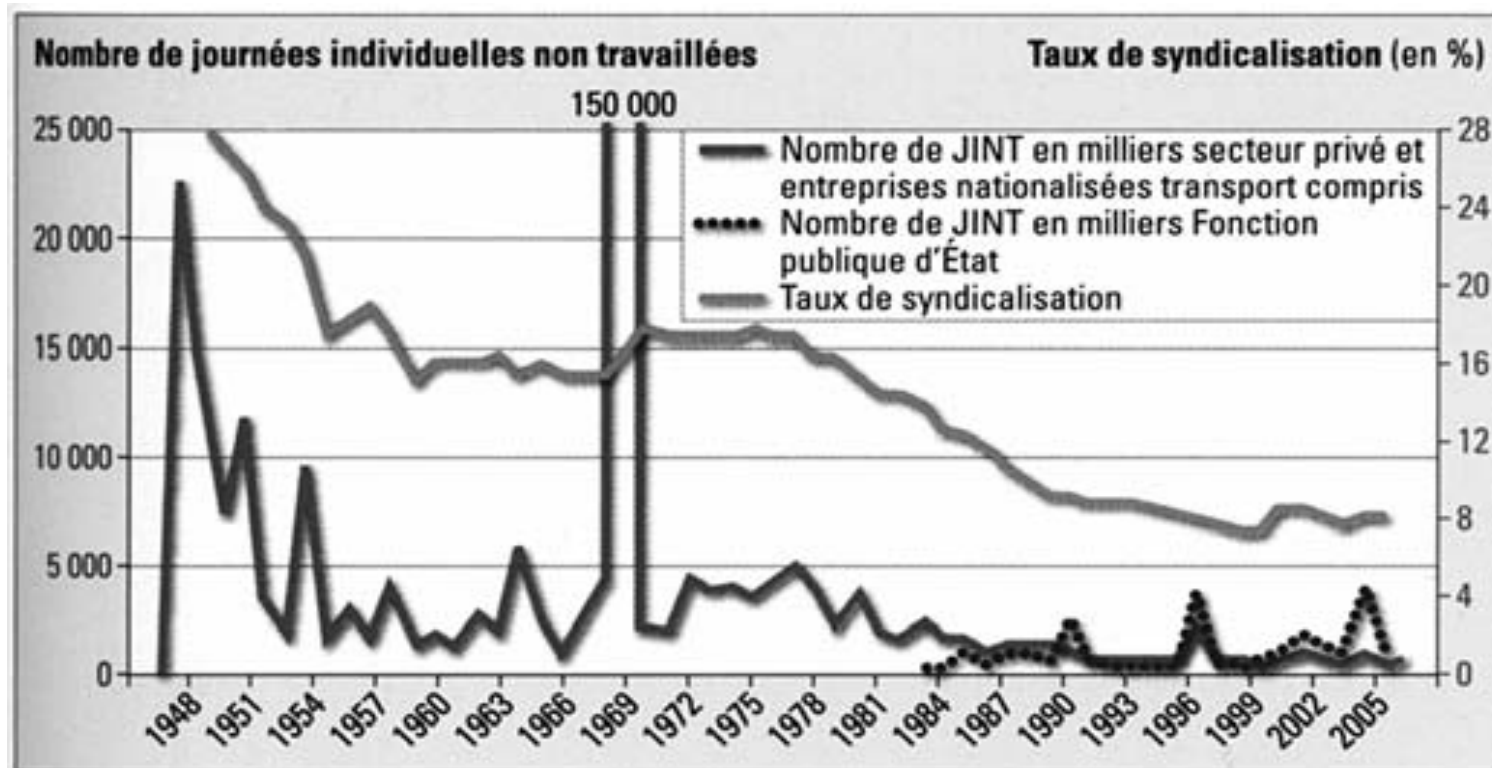


- Rôle des syndicats :
 - Défense des salariés
 - Acteur du dialogue social
 - Rôle de communication
 - Rôle de gestionnaire



4) EVOLUTION DES CONFLITS DU TRAVAIL

Evolution des grèves et du taux de syndicalisation



Sources : Taux de syndicalisation : *Premières synthèses*, DARES, 2004 ; JINT : ministère du Travail (entreprises) et ministère de la Fonction publique (hors fonction publique hospitalière et collectivités locales).



II. LES NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX (N.M.S)



Lutte féministe



Mouvement homosexuel...



1) DÉFINITION

- L'expression de « nouveaux mouvements sociaux » fait référence aux nouvelles formes de mobilisation apparues dans les années 60.
- On parle de « nouveaux » mouvements sociaux car ils sont menés par des groupes hors de l'entreprise, sur des thèmes non liés à l'entreprise.
- NMS :
 - Lutte féministe
 - Mouvement étudiant
 - Mouvement homosexuel
 - Mouvement écologiste
 - Mouvement régionaliste...



LUTTE FÉMINISTE

- <http://www.youtube.com/watch?v=F2KvhugXsVs>



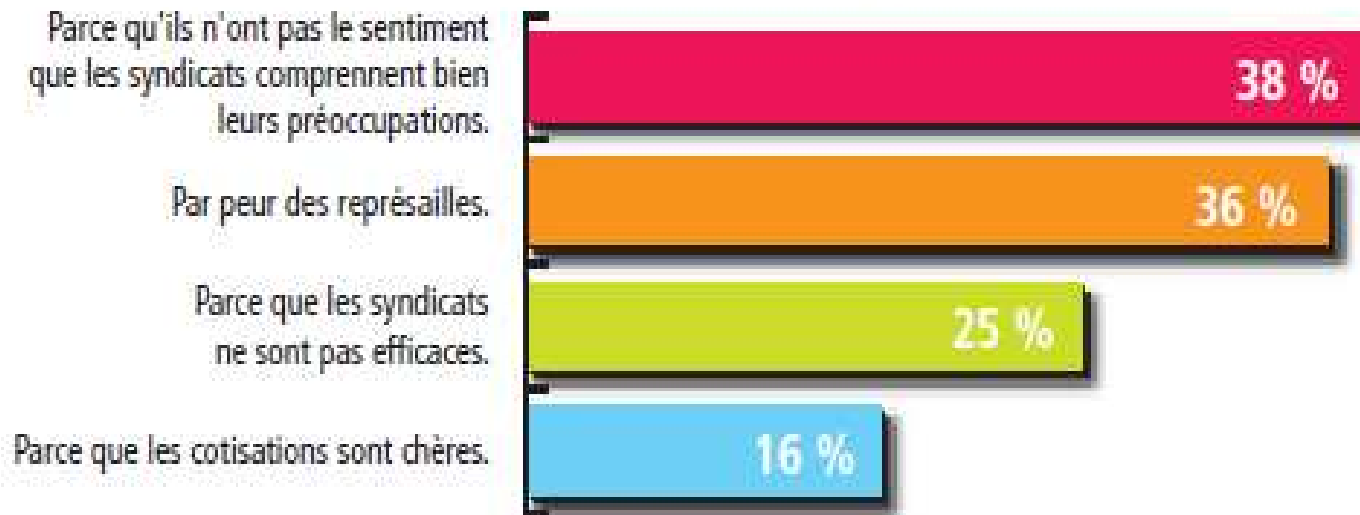
2) LES NOUVELLES ORGANISATIONS, FORMES ET REVENDICATIONS

- Organisation des NMS :
 - Assemblées générales
 - Mandats impératifs (Elire des représentants en leur imposant une ligne de conduite)
 - Les dirigeants sont moins libres et plus contrôlés
- Formes des NMS :
 - Sit-in
 - Désobéissance civile (sans-papier)
 - Grandes actions devant les médias
 - Réquisition de logements
 - Fête paysanne anti-OGM
- Revendications des NMS : Revendications plus symboliques qui sont souvent l'expression d'un style de vie voire d'une identité.
Ex : Mouvement homosexuel



3) LA CRISE DU SYNDICALISME

Pourquoi les salariés français ne se syndiquent-ils plus ?



Univers : salariés actifs

Source : sondage TNS-SOFRES réalisé les 20 et 21 décembre 2005 en face-à-face auprès d'un échantillon de 513 salariés actifs.

